

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

## DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-11

Séance du 16/06/2021

*Demande de subvention : mise en sécurité des réservoirs de Charrat (CIEUX), d'Embessac (GLANGES) et des Cailloux (ISLE)*

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18**

**PRESENTS : 12**

**EXCUSÉS : 6**

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 27 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAU, Eric PAULHAN, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MM. Gaston CHASSAIN, Jacques BERNIS, Didier LEYRIS, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membre du Bureau Syndical.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Pascal THEILLET.

Sur le rapport du Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

**Considérant** que dans le cadre des travaux de mise en sécurité des réservoirs d'eau potable de CHARRAT (Commune de CIEUX), d'EMBESSAC (Commune de GLANGES) et des CAILLOUX (Commune d'ISLE), le Conseil Départemental de la Haute Vienne peut accorder 40 % de subvention, soit 16 315,00 euros, sur un montant total des travaux estimé à 40 788 euros H.T. ;

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention Conseil Départemental de la Haute Vienne (40 %) : 16 315,00 euros ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : 40 788,00 euros.

AR PREFECTURE

087-258700103-20200616-BS\_2021\_11-DE  
Regu le 23/06/2021

# DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2021-11

Séance du 16/06/2021

***Demande de subvention : mise en sécurité des réservoirs de Charrat (CIEUX), d'Embessac (GLANGES) et des Cailloux (ISLE)***

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

**Article 1** : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de mise en sécurité des réservoirs d'eau potable de CHARRAT (Commune de CIEUX), d'EMBESSAC (Commune de GLANGES) et des CAILLOUX (Commune d'ISLE) au titre du programme 2021 dont le montant total s'élève à 40 788,00 euros H.T.

**Article 2** : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

## VOTE

***Pour : 12***

***Contre : -***

***Abstention : -***

***Ne prend pas part au vote : -***

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 16 juin 2021.

Le Président du Syndicat

  
Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20200616-BS\_2021\_11-DE  
Regu le 23/06/2021

23 JUIN 2021